

FORMULE 20.000

Mémo sportif et technique saison 2020 (24/4/20)

Sportif :

- > Les courses sont de type course club avec au minimum un directeur de course, un directeur de course adjoint ou un commissaire sportif, un commissaire technique et un médecin.
 - > La compétition se déroule sur la seule journée du dimanche. Le format standard de la Formule 20.000 est le suivant : warm-up, deux manches (grilles inversées), préfinale, finale, sauf Mirecourt : essais chronos + 1 manche, préfinale, finale.
 - > Entraînement – essais libres le samedi (inclus dans l'engagement) et parfois aussi le vendredi (droit de piste à régler au gestionnaire du circuit).
 - > Engagement : le tarif de l'engagement est de 105 à 115 € selon les circuits. Date de clôture des engagements (informations pilote et paiement reçus par la promotrice) : environ 10 jours avant la course, majoration +50% jusqu'à 5 jours de la course, pas d'engagement sur place.
 - > Age minimum des pilotes : 18 ans atteints dans l'année.
 - > Licences :
 - pilotes licenciés français : licence entraînement/course club (neccjsk), compétition nationale (ncck) ou licence compétition internationale.
 - pilotes licenciés étrangers : licence compétition nationale (ASN affiliée à la CIK) avec autorisation de son ASN de courir à l'étranger ou licence compétition internationale.
 - pilotes non licenciés français ou étrangers (journée de compétition): Titre de participation national course club karting (tpncck) ou Titre de participation national course club karting étranger non résident (tpnccke) fourni par le club organisateur sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication. Tarif FFSA 2020 : 42 €
 - pilotes non licenciés Français ou étrangers (journée d'essais libres) : Titre de participation national entraînement journée karting (tpnejk) ou Titre de participation national entraînement journée karting étranger non résident (tpnejke) fourni par le club organisateur sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication. Tarif FFSA 2020 : 32 €
- Les ASK organisatrices sont chargées de délivrer les titres de participation.

Trame technique :

- > Les courses se déroulent sur dérogation de la FFSA en ce qui concerne le règlement technique (il n'existe pas de règlement fédéral).
- > Le principe général est le respect des règlements de l'époque de construction du kart engagé.
- > Matériel châssis et moteur : années 1986 à 2002, tout nouvel engagé doit envoyer des photos de son matériel à la promotrice pour vérification.

- > Châssis aux normes CIK dans sa configuration de l'époque avec carrosseries (pontons, nassau panel, spoiler à partir de 1992), frein arrière uniquement.
- > Moteur 100 cm3 (avec tolérance 5%) refroidi par air, sans embrayage, sans démarreur, sans limiteur, préparation autorisée (pour les catégories qui l'autorisaient à l'époque).
- > Carburateur à membrane tel qu'utilisé au cours de la période. Le diamètre 24 est la norme mais les carburateurs à guillotine pourront être utilisés dans certaines conditions.
- > Boite à air obligatoire telle qu'utilisée au cours de la période.
- > Poids : 145 kg minimum avec une classe 155 kg (podium général et 155kg).
- > Pneus : 4 slicks et 4 pluie maximum par course. Vega slicks CIK XH3 (suite aux tests effectués par les pilotes à Soucy le 1^{er} mars 2020). Pneus 6 pouces (pour les karts qui pouvaient les utiliser en 1989/1992) : Véga HS6 médiums (oranges) développés pour la coupe de marque TTI Carbone. Pneus pluie libres.
- > Contrôle technique de sécurité avant la course (le dimanche avant le début du warm-up). L'organisateur se réserve le droit de refuser un matériel en mauvais état ou ne correspondant pas à l'esprit de la catégorie.
- > Selon le contexte de chaque circuit, l'agence de promotion se réserve le droit d'imposer un système de réduction du bruit.
- > Equipement du pilote (casque, combinaison...) : selon la réglementation FFSA actuellement en vigueur.
- > Les pilotes engagés doivent connaître et respecter les règlements de la FFSA (notamment concernant l'extincteur de 6kg et le tapis de sol obligatoires, interdiction de démarrer le moteur dans le paddock) et présenter un matériel conforme à la philosophie de la catégorie Formule 20.000, à sa définition de base (trame technique) et aux règlements de l'époque.

Moteurs 100 cm3 prise directe à refroidissement liquide :

- > Sous réserve des décisions gouvernementales, organisation d'une course test pour les 100 cm3 à refroidissement liquide (moteurs à partir de 2000, châssis 2000 / 2008) à Mirecourt le 2 août 2020 (Europa Vintage) dans le but de lancer cette nouvelle catégorie en 2021.

Bien sportivement,

Romane Didier, Initiatrice et promotrice agréée par la FFSA de la Formule 20.000 / Kart Historique de Compétition

Relations Presse Karting et Sport Auto / agence future racing commm

Journaliste accréditée FFSA - Chef de rubrique / Kart mag

Animatrice d'événements sports mécaniques / cérémonies, commentaires piste et TV

Présidente de l'ASK Val de Loire

Pilote en Kart rétro et en championnat de France de Superkart

En campagne bénévole pour le don d'organes

10 rue Paul Louis Courier 37230 LUYNES (France)

+33 (0)2.47.55.67.79 / +33 (0)6.10.65.30.16 / futurercing@yahoo.fr

Entreprise individuelle Siret 449 361 013 00013 / TVA intercommunautaire: FR40449361013

Page facebook : @Formule20000